

REPUBLIQUE RWANDAISE


 MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Kigali, le 1 juin 1973

N° 2104/3102 AG.

A traiter par A.E.F.
 Date entrée : 8 Juin 1973
 No Classement : 4633

 Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

 Réf. n° :
 Annexe :
 Objet :
 Frais de fonctionnement
Juillet 1973

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir verser la somme de \$EU 6.166,36 (FRW 577.542) au compte de l'Ambassade du Rwanda à NEW-YORK pour le mois de juillet 1973.

La répartition de cette somme se fera aux articles suivants :

A. 1° <u>Traitements</u> : 13.092.01.00		
Monsieur NDUHUNGIREHE Chr. Conseiller		
Rappel de FRW 4.685 suivant lettre n° 1973/3102 AG du 19.5.1973.		
<u>A payer</u> : 83.367 + 4.685 =		88.052 FRW.
Monsieur MUNYANSHONGORE Eu. 2e Secrétaire		
<u>Retenue à faire</u> :		
23e remboursement sur prêt achat véhicule (cfr. Déc. 446/Fin. 08.01 du 23.7.71) : <u>6.944 FRW.</u>		
<u>A payer</u> : 62.803 - 6.944 =		55.859 FRW.
2° <u>Frais médicaux éventuels</u> : 13.092.03.00		30.000 FRW.
		<u>Total 01 :</u>
		<u>173.911 FRW.</u>
B. <u>Déplacements + Ind y afférentes</u> : 13.092.03.00		<u>20.000 FRW.</u>
C. <u>Personnel sous contrat</u> : 13.092.03.00		
Mme CEPINA, Secrétaire	125/- \$	
Mlle TELSON, Secrétaire	125/- \$	
Monsieur ULYSE, Chauffeur	100/- \$	
	<u>330/- \$ X 4 = 1320\$ X 93,66 =</u>	<u>123.631 FRW.</u>
D. <u>Loyers + Mat. + Frais de fonctionnement</u> : 13.092.05.01		<u>250.000 FRW.</u>
E. <u>Frais de représentation</u> : 13.092.06.01		10.000 FRW.
(à justifier)		
1\$EU = 93,66 FRW.		

P.S. Les retenues doivent être strictement respectées étant donné qu'elles feront l'objet d'une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda pour la régularisation des écritures.

 Le Ministre de la Coopération
Internationale,
Aug. MUNYANEZA.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise NEW-YORK
- Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda KIGALI

Ministère de la Coopération
Internationale

A traiter par A.E.F.
Date entrée : 8/11/73
No Classement : 11637/60.11.07

Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Frais de fonctionnement
Juillet 1973

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir verser la somme de SHS Ug. 23.381,10 (308.163 FRW) au compte de l'Ambassade du Rwanda à KAMPALA pour le mois de juillet 1973.

La répartition de cette somme se fera aux articles suivants :

A. 1° Traitements : 13.092.01.00		
Monsieur TANGISHAKA Ev. 1er Secrétaire		
Retenue à faire : 7000 FRW.		
4e remboursement sur le montant de 42.706 FRW.		
(cfr. ma lettre 615/3102 AG du 12.2.73) : 7.000 FRW.		
Déjà remboursé : 1061 + 8329 + 21.000 = 30.390 FRW.		
Reste à rembourser : 12.316 - 7000 (juillet) = 5.316 FRW.		
A payer : 56.016 - 7.000 =		49.016 FRW.
Monsieur RUTAYISIRE L. Attaché		
Retenue à faire :		
a) 4e + dernier remboursement sur le montant de ^{25.999} 3.594 FRW.		
(cfr. ma lettre n° 616/3102 AG du 12.2.73) : 5.000 FRW.		
Déjà remboursé : 22.405 FRW (4.086 + 3.319 + 5.000 + 5000)		
b) A verser à son compte 26461/01CER Kigali		
(cfr. sa lettre n° 6830/602 du 30.1.73) 10.000 FRW.		
A payer : 43.409 - 3594 - 10.000 =		29.815 FRW.
2° Frais médicaux éventuels :		
	Total 01 :	30.000 FRW.
		108.831 FRW.
a) Traitement KAMONYO P. Attaché 13.083.01.00		36.763 FRW.
b) Frais médicaux " "		5.000 FRW.
B. Déplacements + Ind. y afférentes : 13.092.03.00		20.000 FRW.
Déplacement KAMONYO : 13.083.03.00		10.000 FRW.
C. Personnel S/contrat : 13.092.04.00		
Mme Madeleine, Secrétaire	SHS 3.048/-	
Chauffeur	SHS 470/-	
Sentinelle (résidence)	SHS 501/-	
Cuisinier (résidence)	SHS 410/-	
Planton	SHS 470/-	
	4.899/- X 13,18 =	64.569 FRW.
D. Loyers + Mat. + Frais de fonctionnement : 13.092.05.01		
Loyer KAMONYO P. : 13.083.05.01		50.000 FRW.
E. Frais de représentation : 13.092.06.01		8.000 FRW.
(à justifier)		

.../...

Frais de représentation Monsieur KAMONYO : 13.083.07.00

5000 FRW.

1SH Ug. = 13,18 FRW.

Total : FRW. 308.163
SH Ug. 23.381,10

P.S. Les retenues doivent être strictement respectées étant donné qu'elles feront l'objet d'une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda pour la régularisation des écritures.

Le Ministre de la Coopération
Internationale,
Aug. MUNYANEZA.-

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise KAMPALA
- Monsieur le Directeur Général de la Sécurité
Nationale KIGALI
- Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda
KIGALI.

